



Droits humains

La Commission des droits humains Ville de New York lutte contre la discrimination au nom des gens qui habitent et travaillent à New York ou qui le visitent. La Commission enquête et poursuit les accusations de discrimination et offre de la formation et des programmes d'éducation publique.

Pour dénoncer un cas de discrimination, vous inscrire à une formation ou en savoir plus sur les services offerts par la Commission, appelez le **311** ou rendezvous sur nyc.gov/humanrights

BILL DE BLASIO, Maire
CARMELYN P. MALALIS, Commissaire/Président

LIEU DE TRAVAIL

Dans la ville de New York, il est illégal de discriminer à l'égard des employés, stagiaires et demandeurs d'emploi en fonction :

- DE L'ÂGE
- DE LA RACE
- DE LA COULEUR
- DE LA RELIGION / FOI
- DE L'ORIGINE NATIONALE
- DU GENRE
- DE L'IDENTITÉ DE GENRE
- DE LA GROSSESSE
- DE L'ORIENTATION SEXUELLE
- DU HANDICAP
- DE LA SITUATION MATRIMONIALE
- DE LA SITUATION MATHÉMATIQUE
- DU PARTENARIAT
- OU DE CITOYENNETÉ
- DE LA SITUATION D'EXTRAITÉ
- DU CASIER JUDICIAIRE
- DE LA SITUATION DE VICTIME DE VIOLENCE FAMILIALE SEXUELLE
- OU DE STATUT DE VICTIME DE HARCELEMENT
- DES ANTÉCÉDENTS DE CHÔMEUR
- DU STATUT DE LAIDANT

LOGEMENT

Dans la ville de New York, il est illégal de discriminer à l'égard des locataires et des demandeurs de logement et d'hypothèques en fonction :

- DE L'ÂGE
 - DE LA RACE
 - DE LA COULEUR
 - DE LA RELIGION / FOI
 - DE L'ORIGINE NATIONALE
 - DU GENRE
 - DE L'IDENTITÉ DE GENRE
 - DE LA GROSSESSE
 - DE L'ORIENTATION SEXUELLE
 - DU HANDICAP
 - DE LA SITUATION MATRIMONIALE
 - DE LA SITUATION PARTENARIAT
 - OU DE CITOYENNETÉ
 - DE LA SITUATION D'EXTRAITÉ
 - REVENU
 - DE LA SOURCE DE REVENU
 - DE L'OCCUPATION LÉGITIME
 - DE LA PRÉSENCE D'ENFANTS
 - DU STATUT DE VICTIME DE VIOLENCE FAMILIALE SEXUELLE
 - OU DE HARCELEMENT
- (y compris les subventions au logement)*

LIEUX PUBLICS

Dans la ville de New York, il est illégal de discriminer dans les espaces publics tels restaurants, parcs, bibliothèques ou taxis en fonction :

- DE L'ÂGE
- DE LA RACE
- DE LA COULEUR
- DE LA RELIGION / FOI
- DE L'ORIGINE NATIONALE
- DU GENRE
- DE L'IDENTITÉ DE GENRE
- DE LA GROSSESSE
- DE L'ORIENTATION SEXUELLE
- DU HANDICAP
- DE LA SITUATION MATRIMONIALE
- DE LA SITUATION PARTENARIAT
- OU DE CITOYENNETÉ
- DE LA SITUATION D'EXTRAITÉ

En outre, la loi interdit les représailles, le harcèlement sur la base de préjugés (y compris la cyberintimidation) et le profilage sur la base de préjugés.

